

Département du Pas de Calais
Canton de Desvres
MAIRIE DE LONGFOSSE
62 240



Tél : 03.21.91.66.98
Fax: 03.21.87.26.98

COMMUNE DE LONGFOSSE-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 11 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le 11 mai 2015, à 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M Jean-Claude PRUVOST, Maire, en suite de convocation en date du 22 avril 2015, dont un exemplaire a été affiché. Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Nathalie Blanchet, Sabrina Fertin qui donne pouvoir à Anita Thomas, Olivier Pérart donne pouvoir à Patricia Minet.

M Julien Bucamp est élu secrétaire.

Ordre du jour

- 1) Approbation de la précédente réunion.
- 2) Discussion générale sur les finances locales et les mesures à prendre.
- 3) Validation de la commission Sapin.
- 4) Le droit de préemption urbain pour le PLU.
- 5) Renouvellement du contrat d'entretien des réseaux d'éclairage public de la commune.
- 6) Informations diverses.

1) Approbation de la précédente réunion :

Monsieur Cléton demande que l'arrêté du Préfet sur la distribution d'eau potable soit mis sur le site internet. Il rappelle qu'il est contre le budget au vu des finances du moment et du fait de la non prise en charge de la trame verte et bleu pour les travaux des abords de la rue de l'Eglise.

2) Les finances :

Lors de la réunion précédente relative au vote des taux communaux, Mr le Maire a informé de la baisse des bases concernant le foncier bâti. De plus dans le cadre de la solidarité nationale, pour diminuer le déficit des finances de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement a baissé considérablement, soit au total dotation et baisse du foncier bâti de **44 482 €** et aussi par manque de recettes, comme les locations de salles de 7 000 à 8 000 €.

Devant cette situation, il faut étudier les mesures à prendre immédiatement et pour les prochaines années.

De plus, sauf retournement de situation, la dotation globale de fonctionnement sera encore en baisse en 2016.

Il faut provisionner 131 820 € 46 pour le remboursement des prêts du budget communal : 100 733 € en capital et 31 086 € 76 d'intérêts.

Un débat s'est institué sur les économies à réaliser, les décisions seront prises prochainement.

Le conseil municipal valide ce débat, les propositions seront soumises à la commission des finances prochainement, seront chiffrées et entérinées lors d'un prochain conseil municipal.

3) Commission Sapin :

Pour palier aux difficultés d'équilibrer le budget primitif à cause d'une baisse sensible et citoyenne de la consommation d'eau de moins 40% sur 5 ans, la commission Sapin s'est réunie, d'un commun accord, la commission a décidé d'augmenter la taxe communale distribution d'eau potable de 0.20 centimes du M3 et la taxe d'assainissement collectif de 0.10 centimes, applicable au 1^{er} juin 2015.

Le conseil municipal est favorable à cette décision.

4) Droit de préemption urbain pour le PLU :

Actuellement, dans le cadre du PLU révisé le 22 septembre 2006, modifié le 14 février 2013, à la demande de la CCDS, dans le cadre du droit du sol. Il faut prendre une délibération pour réactualiser ce droit pour les zones U et AU pour la commune. Le conseil municipal est favorable.

5) Renouvellement du contrat d'entretien des réseaux d'éclairage public de la commune :

Un contrat avait été signé avec Eiffage énergie suite à appel d'offres pour 3 ans, renouvelable une année.

Ce contrat a été signé à partir du 1^{er} janvier 2012, ce contrat se termine au 31 décembre 2014.

Nous pouvons le reconduire pour une année, pour un montant de 1 868 € 25 HT ou lancer un appel d'offre pour une durée de 3 ans renouvelable d'une année.

Pour l'instant nous attendons les résultats de l'audit de notre patrimoine d'éclairage public.

(Consommation, sur le remplacement de foyers suite aux directives européennes). Le conseil municipal est favorable à l'appel d'offres après les résultats de l'audit.

6) Informations diverses :

- Mr le Maire pose le problème de circulation de la rue Georges Leclercq, gêne du riverain lors de la sortie de garage, gêne de circulation de véhicules utilitaires. Suite à l'incivilité d'un riverain. Un courrier a été envoyé à cette personne. S'il n'y a pas d'amélioration, un arrêté sera pris, avec traçage de lignes jaunes, pose de panneaux « interdiction de stationner » côté impair et le non respect sera verbalisé par les gendarmes.
- Un courrier a été adressé au Maire et aux conseillers municipaux. Ce courrier irrespectueux et parfois diffamatoire, auquel ne sera pas apporté de réponse à l'intéressé.

Le Maire,
Jean-Claude Pruvost.